

Deux seigneurs du Bas-Canada : Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871) et Joseph Papineau (1752-1841)

Gérard Parizeau

Volume 40, Number 3, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103761ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103761ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Parizeau, G. (1972). Deux seigneurs du Bas-Canada : Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871) et Joseph Papineau (1752-1841). *Assurances*, 40(3), 1–29.
<https://doi.org/10.7202/1103761ar>

SUPPLÉMENT

Deux seigneurs du Bas-Canada :

Philippe Aubert de Gaspé,

(1786-1871)

et

Joseph Papineau

(1752-1841)

par

GÉRARD PARIZEAU

de la Société Royale du Canada

1972

Deux seigneurs: Philippe Aubert de Gaspé et Joseph Papineau

1

par

GÉRARD PARIZEAU
de la Société Royale du Canada

Au début du XIXe siècle, le seigneur a encore une certaine importance dans la société du Bas-Canada. Pour l'étudier, il m'a semblé intéressant de choisir deux hommes différents, mais assez caractéristiques de l'époque : Philippe Aubert de Gaspé et Joseph Papineau. L'un vit dans son domaine parce que les circonstances l'y retiennent; c'est tout ce qui lui reste d'une fortune gaspillée follement¹. Prudent, fils de ses œuvres, intelligent mais un peu fruste, travailleur, l'autre habite à Montréal, rue Bonsecours² dans une maison

¹ J'étais riche par moi-même, mon père m'avait laissé une brillante fortune. . . . fait-il dire à d'Egmont, dans *Les Anciens Canadiens*. Or, d'Egmont, c'est lui, affirme l'abbé H. Raymond Casgrain, familier de la maison, qui a facilité la publication du roman.

² Joseph Papineau « est né dans une maison en bois, située sur l'emplacement de l'actuelle *maison Papineau*, rue Bonsecours ». C'est là que son père (Joseph Papineau, dit Montigny) avait son atelier de tonnelier.

Joseph Papineau habita également dans la petite rue Saint-Jacques et, plus tard, rue Saint-Paul dans une propriété dont l'arrière touchait au terrain de la maison qu'habitait Louis-Joseph Papineau et sa famille, depuis que son père lui avait vendu la propriété. Mademoiselle Anne Bourassa note, à ce sujet, que, dans ses souvenirs, Amédée Papineau indique qu'il est né en 1819, dans cette maison de pierre brute recouverte d'un gâchis en plâtre, qui se trouve rue Bonsecours. C'est celle que son grand-père avait fait construire sur le site de la maison en bois de l'arrière grand-père. Joseph Papineau y avait gardé son étude de notaire. Plus tard, il loua « une petite maison dans la rue Saint-Gabriel où je vais tenir mon office et me loger, en attendant que je quitte la ville tout à fait », note-t-il, suivant Mademoiselle Bourassa. Selon la

qu'un critique musical achètera beaucoup plus tard et dont la réfection lui coûtera une fortune, tant les béotiens l'avaient abîmée. Il est aussi seigneur de la Petite Nation : domaine en friche où la forêt est la source d'un énorme effort, à une époque où il faut abattre les arbres à la cognée pour faire de la terre. Joseph Papineau connaît les problèmes de ses censitaires. Il y voit, mais il essaye aussi de tirer un avantage personnel de son fonds au prix d'un grand effort. Il a une seigneurie, comme Joseph Masson a celle de Terrebonne, mais pas pour les mêmes motifs de prestige. Je pense, en effet, que Joseph Masson a voulu être seigneur surtout parce que beaucoup de ses amis anglophones le sont, au Conseil de la Banque de Montréal. Pour lui, il y a là un prestige accru. Papineau n'a pas les mêmes raisons; il obtient la seigneurie à bon compte parce qu'il est le notaire du Séminaire de Québec, qui n'a à peu près rien fait pour la développer. Il n'y a pas chez lui le même complexe que chez Joseph Masson, bien que leurs origines soient aussi humbles : l'un est fils d'un menuisier et l'autre, d'un tonnelier.

Ce complexe, on ne le retrouve pas non plus chez Philippe Aubert de Gaspé qui doit vivre à Saint-Jean-Port-Joly parce que ses terres, c'est tout ce qu'il lui reste de la fortune de son père. Il a dû offrir à l'État et à ses créanciers tous ses autres biens pour se libérer de ses dettes, mais cela n'a

même source, en 1827-1831, Louis-Joseph Papineau loue une maison en face du Fort des Messieurs et quitte la propriété de la rue Bonsecours, qu'il fait agrandir et à laquelle il donne les dimensions actuelles.

Comme sa femme meurt du choléra en 1832, Joseph Papineau décide de quitter Montréal. De 1837 à 1841, il habite dans la seigneurie de *La Petite Nation* jusqu'à sa mort « tout en venant à Montréal occasionnellement pour ses affaires ». Même incomplets, ces détails nous font voir quelle vie errante eut l'ancêtre, au milieu de ses occupations d'arpenteur, de notaire et de député, à une époque où le voyage était une aventure.

De son côté, dans son *Histoire du Notariat* (page 108), J. Edmond Roy note ceci : « Papineau habite à Montréal jusqu'en 1834 ou 1835. Il demeurait rue Saint-Paul, à quelques pas de la rue Bonsecours, dans une maison que les progrès du temps ont transformé en auberge. » Cette propriété jouxtait celle de la maison paternelle, située comme nous l'avons vu, sur la rue Bonsecours et alors habitée par Louis-Joseph Papineau.

pas suffi. Le comportement de Gaspé, shérif, n'a pas été, en effet, celui que la loi avait prévu. Il a agi, semble-t-il, par étourderie, optimisme, incapacité de dire non et même de se rendre compte qu'un gouffre s'ouvrait devant lui. Heureusement, son père lui a laissé la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly en usufruit. C'est là qu'il refait ses forces ébranlées par quatre ans de prison. C'est là également qu'il se ressaisit, qu'il réfléchit et qu'il écrit entre l'âge de soixante-quinze ans et sa mort. Quelle revanche ce dut être pour lui quand, au Collège de l'Assomption, on le reçoit au milieu des salves de mousqueterie et des applaudissements, au moment où l'on se prépare à jouer la pièce que deux abbés, écrivains d'occasion, mais de bonne volonté, viennent de tirer de son livre *Les Anciens Canadiens*³. Comme on l'accueille bien, lui qui a été emprisonné pour dettes et pour une défalcation qu'il admet dans ses écrits !⁴



Voyons ce que furent l'un et l'autre de ces seigneurs, non dans l'ordre chronologique (ils furent à peu près de la même génération) mais géographique, en commençant par celui de Saint-Jean-Port-Joly. Mais auparavant, ne faut-il pas se demander ce qu'est ce régime qui, au début, donnait droit de haute et basse justice au seigneur ? Il lui imposait, il est vrai, certains devoirs et certaines charges comme de rendre foi et hommage au roi, mais aussi de prendre sa part des corvées de route. Théoriquement, le seigneur devait mettre la main à la pelle, comme ses censitaires, qui n'étaient pas ses serfs comme au Moyen Âge, c'est-à-dire presque des esclaves. Le régime est bien différent en Nouvelle-France et, plus tard, dans la colonie britannique. La plupart des servi-

³ L'abbé Raymond Casgrain raconte la scène avec beaucoup de plaisir car il sait combien son ami avait besoin de réconfort moral. *De Gaspé et Garneau*, abbé R. Casgrain. Librairie Beauchemin 1912. Page 53.

⁴ Dans les *Anciens Canadiens*, il fait dire à d'Egmont : « J'étais aussi sous le poids d'une défalcation considérable. »

tudes établies en France, à une époque où le seigneur était maître dans son domaine, n'existent pas, en effet, en Nouvelle-France. Le Roi a voulu que le pays fût ouvert à la colonisation. Il a cru qu'un régime inspiré de la féodalité permettrait d'y accéder plus facilement. Bien conseillé par Colbert et, indirectement, par Jean Talon, il a tenu à ce que le sol appartienne d'abord au seigneur, soit en propre, soit en fiducie. Il a voulu que celui-ci soit forcé d'accorder des terres à ses censitaires, moyennant de faibles redevances. Ce que l'Administration avait dans l'esprit, ce n'était pas de reconnaître l'effort militaire de ceux qui avaient aidé un pouvoir faible. Au contraire, un pouvoir central fort a voulu confier à un certain nombre de personnes et d'organismes : officiers de régiments licenciés, hauts-fonctionnaires, particuliers, communautés, membres du clergé⁶, le soin de peupler la Colonie et de la protéger à une époque où elle est encore bien exposée aux attaques des Iroquois. Ce n'est pas une récompense pour des services rendus, autant que le désir de remplir les cadres, de développer un pays que les grandes compagnies ont négligé jusque là. L'État prend la chose en main. Il dit : « Vous, seigneurs, à qui je confie la terre, vous allez l'ouvrir à la colonisation. Vous allez vous y installer, construire une maison. Vous y vivrez, vous bâtirez un moulin banal pour permettre à vos censitaires d'y faire moudre leur blé et aussi une scierie pour couper le bois qui abonde dans la forêt. Vous y réserverez cependant les futaies de chêne pour la construction maritime que nous viendrons choisir. Mais surtout vous attirerez dans votre seigneurie des gens qui y habiteront et à qui vous aurez donné des terres. Vous la défendrez contre les Iroquois, à l'occasion ». Ce dernier

⁶ Ceux-ci ne s'acquittent pas toujours de leur engagement. Ainsi le Séminaire de Québec n'a à peu près rien fait dans la Seigneurie de la Petite Nation quand, au début du XIXe siècle, il la cède à Joseph Papineau à qui il doit des honoraires élevés. Les Archives du Séminaire contiennent de nombreux et copieux relevés de dépenses et d'honoraires de Joseph Papineau.

vœu se révélera inutile quand on aura détruit certains de leurs établissements, en brûlant, tuant, égorgeant avec une grande cruauté, seul sentiment que l'Iroquois reconnaît car il en use lui-même terriblement. Ainsi, de Lachine, Philippe Hébert a rappelé en une fort belle statue l'époque et le massacre; événement qui a failli entraîner la ruine de l'avant-poste qu'était Montréal. Le sculpteur a évoqué l'épisode en représentant une femme qui fuit en chemise, avec sur le dos ou dans ses bras ses deux enfants, seul bien auquel elle tient.

5

Le Roi répartit d'abord le sol autour des centres d'habitation à Montréal, Québec et Trois-Rivières. Il s'agit d'épauler ce qui existe et d'offrir contre l'Indien une certaine force de résistance. Aussi, parmi les premiers seigneurs, y a-t-il dans la région de Montréal les officiers de ces régiments, autour desquels se groupent les soldats qu'ils ont commandés : colons qui, chez eux, n'auraient rien eu, mais à qui on donne des bois, un sol à cultiver et au besoin à défendre.

Encore une fois, la seigneurie n'est pas un pur don. Comme l'écrit Marcel Trudel, le seigneur est un « entrepreneur en colonisation ⁶ ». Elle garde longtemps cet aspect initial. Ainsi, beaucoup plus tard en 1810 quand Joseph Papineau décide de s'installer dans la seigneurie de la Petite Nation, il est accompagné de dix-neuf colons qui jettent les bases de ce qui sera Monte Bello ⁷. Papineau fait ainsi un geste qui est dans l'esprit de ce que Colbert et Talon ont voulu.

Le seigneur reçoit la terre, en échange de la foy et hommage lige qu'il rend à son souverain. La coutume subsistera même sous le régime anglais.⁸ N'est-ce pas dans les

⁶ Voir à ce sujet *Le Régime Seignurial* de Marcel Trudel. Société d'Histoire du Canada. Brochure no 6.

⁷ *L'Histoire de Montebello*, de M. l'abbé Michel Chamberland, apporte des détails intéressants sur l'achat de la seigneurie par Joseph Papineau et sur l'effort de colonisation qu'il y fait. Imprimerie des Sourds-Muets, Montréal 1929.

⁸ *Les Anciens Canadiens*. Chez Fides, 1971.

Anciens Canadiens que Philippe Aubert de Gaspé rappelle la visite que font chaque année certains seigneurs au Château Saint-Louis :

6 « Ni la distance des lieux, ni la rigueur de la saison, n'empêchaient les anciens Canadiens qui avaient leurs entrées au château Saint-Louis, à Québec, de s'acquitter de ce devoir; les plus pauvres gentilhommes s'imposaient même des privations pour paraître décemment à cette solennité. Il est vrai de dire que plusieurs de ces hommes, ruinés par la conquête, et vivant à la campagne sur des terres qu'ils cultivaient souvent de leurs mains, avaient une mine assez hétéroclite en se présentant au château, ceints de leur épée qu'exigeait l'étiquette d'alors. Les mauvais plaisants leur donnaient le sobriquet « d'épétiers » ce qui n'empêchait pas Lord Dorchester, pendant tout le temps qu'il fut gouverneur de cette colonie, d'avoir les mêmes égards pour ces pauvres « épétiers », dont il avait éprouvé la valeur sur les champs de bataille, que pour d'autres plus favorisés de la fortune. Cet excellent homme était souvent attendri jusqu'aux larmes à la vue de tant d'infortune. »

Si le seigneur s'engage à peupler son domaine, il doit s'astreindre à un contrôle exercé par l'État. À tel point que si l'on constate qu'il ne se conforme pas à son engagement, on lui reprend ses terres. Ainsi, durant la dernière partie du régime français, entre 1739 et 1759, l'État distribue une vingtaine de seigneuries, mais il en reprend autant ⁹.

En somme, les devoirs du seigneur sont :

- a) d'assurer le peuplement de son domaine comme on l'a vu précédemment. Et pour cela, il y tient feu et lieu; il concède des terres à ses censitaires qui doivent y habiter également;
- b) de construire un moulin à farine pour l'usage de ses gens. Comme Joseph Papineau amène ses censitaires en pleine forêt, au lieu d'un moulin à farine il construira d'abord une scierie; ce qui est une exception à la règle, mais justifiable;

⁹ Marcel Trudel. *Ibid.*

- c) d'établir une cour seigneuriale et d'en payer les frais. Sont exclues de la juridiction de ce tribunal les causes pénales. Il faut dire que, même avant le régime anglais, cette prérogative était tombée en désuétude;
- d) de contribuer aux frais de l'Église et du presbytère, mais, chose inattendue, de travailler aux chemins sous la direction du capitaine de milice qui surveille la corvée;
- e) de payer le droit de *quint* en cas de vente.

On est assez loin du régime féodal, puisqu'il n'y a pas en Nouvelle-France l'asservissement ou la sujétion dont on s'est débarrassé dans la Métropole en 1789.

Si le régime impose des devoirs, il accorde aussi des privilèges. Au seigneur reviennent certains honneurs ecclésiastiques, comme un banc gratuit à l'église. À sa mort, on l'enterre au-dessous. Les censitaires plantent le mai en son honneur. Ils paient aussi le cens chaque année : rente qui varie de 10 à 20 sols, par exemple, suivant les endroits, plus chaque année un demi-chapon par arpent de front. Ils acquittent aussi un droit de mouture pour le blé et, théoriquement, ils s'engagent à donner trois ou quatre jours de corvée, dont ils peuvent se dispenser en payant à certains moments 40 sols par jour de corvée (environ \$2.00) ¹⁰.

Le seigneur, qui met une *commune* à la disposition de ses censitaires, a droit à une redevance pour les animaux qu'on y fait paître. Ainsi, à Boucherville, le censitaire paie sept livres ou l'équivalent de quelque \$7.00, plus un quart de minot de blé par an. ¹¹

Le seigneur peut aussi couper son bois de chauffage sur la terre du censitaire. Parfois, il se garde le droit de pêche

¹⁰ De son côté, Henry Judah donne la liste des censitaires dont les terres sont dans la seigneurie de la Petite Nation. Si la liste est longue, elle indique que chacun verse bien peu de chose. Judah est l'un des Commissaires chargés de déterminer la valeur des seigneuries après 1854.

¹¹ Marcel Trudel. *Ibid.* P. 14.

devant les concessions qui donnent sur le fleuve. C'est le plus grand nombre car, dès le début, on a voulu que tous les censitaires du premier rang aient accès au fleuve, seul mode de communication. C'est pourquoi les terres, le long du Saint-Laurent, sont étroites et longues; elles mesurent, par exemple, trois arpents sur quarante : origine de *Quarante Arpents*¹², cet excellent dossier que Ringuet a consacré à la condition du cultivateur sous la forme d'un roman. Par ailleurs, s'il vend, le seigneur doit acquitter le droit de quint, c'est-à-dire la cinquième partie.

De son côté, le censitaire s'engage à tenir feu et lieu sur sa terre, à la défricher, à verser ses redevances à la Saint-Martin, à payer les lods et ventes quand il achète, ainsi qu'à s'acquitter des corvées prévues.

Il est intéressant de se demander comment les terres constituant le domaine seigneurial avaient été réparties sous le régime français. Dans son étude, M. Marcel Trudel résume ainsi leur distribution :

<i>Au clergé</i>	
Les Sulpiciens	3.1 %
L'Évêque et le Séminaire de Québec	8.7 %
Les Jésuites et le Collège des Jésuites	11.2 %
Communautés diverses	3.3 %
	<hr/>
	26.3 %
<i>Aux laïques</i>	73.7 %

Dans sa portée générale, la répartition correspondait à l'intention de peuplement et de défense qu'on avait eue. Si les laïques avaient la plus grande partie, l'Église recevait une assez large part des terres pour le culte, mais aussi pour la fondation et l'entretien d'hospices, d'hôpitaux et de maisons d'enseignement.¹³ Ce dont elle s'est acquittée, tant

¹² Ringuet, 1939.

¹³ *Ibid.* Page 6. Il est intéressant de lire dans le bulletin no 41 de Saint-Sulpice du Canada, la mise au point que l'Ordre a tenu à faire en 1972, après avoir été l'objet d'attaques assez dures par un groupe qui lui reprochait de vendre ce qui lui restait de ses terres rue Sherbrooke, du côté des Tours des Messieurs. Pour bien saisir les

qu'une conception différente, mieux adaptée à des besoins nouveaux, n'a prévalu.

Avec le régime anglais, les choses changent un peu d'aspect. Le droit de propriété n'est pas mis en cause, mais le gouvernement accorde très peu de seigneuries nouvelles. Il attribue plutôt à des particuliers, amis du régime, et à des compagnies, les terres qui sont en dehors du domaine seigneurial. Dans celui-ci, les obligations du seigneur se relâchent; on n'exerce plus le même contrôle sur les engagements pris par lui et, petit à petit, les seigneuries changent de main.¹⁴ Elles passent souvent des francophones aux anglophones, avec parfois un renversement assez curieux. Quand le Canadien français s'enrichit, il veut être seigneur avec les privilèges attachés au domaine. Ainsi, celui de Terrebonne passe à Jacob Jordan en 1784, mais comme ce dernier est très endetté, le shérif vend la seigneurie aux enchères et elle revient à Simon McTavish. À sa mort, le domaine passe à ses enfants qui le vendent à Roderick McKenzie. Le shérif intervient à nouveau. Et c'est Joseph Masson qui s'en porte acquéreur en 1832.¹⁵

9

Puis en 1854, le régime seigneurial disparaît quand est passé, après quelques tribulations, *l'Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada*. La loi prévoit une compensation raisonnable qui sera versée au seigneur

services que l'Ordre a rendus, il faut lire ce bulletin, ainsi que les textes que l'historien Gustave Lanctot a consacrés à l'Ordre des Sulpiciens dans *Montréal sous Maisonneuve*. (Librairie Beauchemin Limitée — 1966.) De leur côté, les Jésuites emploieront les fruits de leurs domaines à l'enseignement et aux missions. Jusqu'à ce que le dernier de leurs sujets ne soient décédés, ils en garderont la propriété. Puis, le gouvernement britannique s'en emparera, malgré les pressions exercées de toutes parts pour qu'on les utilise uniquement aux fins de l'instruction des catholiques.

¹⁴ Pour le comprendre, il faut étudier de près le Cadastre abrégé des Seigneuries de Québec, qui indique les seigneuries et leurs propriétaires au moment où l'on procède à la liquidation du régime seigneurial.

¹⁵ Pour la somme de 25,150 livres. Plus modestement, Joseph Papineau paiera la première partie de la seigneurie avec les honoraires que lui devait le Séminaire. En 1860, on évaluera la seigneurie à \$88,000, plus \$9,883 pour le fief de Plaisance attribué par Louis-Joseph Papineau à son frère Denis-Benjamin en souvenir des services que celui-ci avait rendus en développant le domaine sous la direction de son père.

« pour tout droit lucratif qu'il possède ». Elle aide également le censitaire à racheter ses charges. Car il ne s'agit pas d'une spoliation. On veut qu'à l'avenir le censitaire possède son fonds « en franc-aleu roturier, libre de tous cens, lods et ventes, droit de banalité, droit de retrait et autres droits et charges féodales seigneuriales ». De son côté, comme le signale Me Victor Morin, dans une excellente étude parue dans *Les Cahiers des Dix* en 1941¹⁶, le seigneur « sera libéré de tous droits de quint, relief ou autres droits . . . et ne pourra prétendre à aucuns droits honorifiques ». La loi ajoute : « Et nulle terre ne pourra, à l'avenir, être concédée autrement qu'en franc-aleu roturier », c'est-à-dire en toute propriété¹⁷. Ainsi, une fois les rentes acquittées (et elles sont bien faibles), le propriétaire foncier sera sur le même pied que celui auquel on accordait des terres en dehors du domaine seigneurial, en « franc et commun socage ».

Pour assurer la liquidation des charges féodales, la loi prévoyait deux étapes. Dans la première, une commission devait déterminer la valeur des droits rachetés. Elle livra le fruit de ses cogitations en 1864 sous la forme de six gros volumes qui déterminaient le nom des seigneuries, des seigneurs et des censitaires. En vertu de la loi de 1854, toutes les terres mentionnées aux cadastres deviennent alors automatiquement en franc-aleu roturier, sauf l'obligation pour l'ex-censitaire de payer une *rente constituée*, avec faculté de rachat en versant le capital calculé au taux de six pour cent sur le chiffre établi par les commissaires.¹⁸ Présidée par le juge Louis-Hippolyte LaFontaine, une nouvelle commission,

¹⁶ No 6. Page 276.

¹⁷ Fait bien caractéristique de l'époque, les seigneuries du Clergé ne sont pas comprises dans la loi. D'eux-mêmes, les intéressés accepteront le régime nouveau par la suite. C'est le cas des Sulpiciens qui sera le plus difficile à régler tant certains de leurs terrains auront pris de la valeur à cause de la proximité de la ville en plein essor.

¹⁸ Victor Morin. Ibid. P. 278.

dite *Cour seigneuriale*, fut chargée de déterminer l'indemnité revenant à chaque seigneur.

Dans l'intervalle, la valeur des droits féodaux avait été fixée à dix millions. Le gouvernement vota la somme nécessaire pour l'exécution de la loi.¹⁹

Restaient les rentes constituées qui grevaient la propriété. Une autre loi assura leur rachat en 1935. Ainsi se terminait un régime qui avait rendu des services, mais qu'il était devenu nécessaire de faire disparaître.

11

Me Victor Morin a écrit que la réaction de certains seigneurs fut assez violente. Parmi eux, il y avait Philippe-Aubert de Gaspé qui a plusieurs seigneuries, dont celles de Saint-Jean-Port-Joly que lui a léguée son père et de Sainte-Anne de la Pocatière qui lui vient de sa tante. On en fixe la valeur à \$88,000 dans le premier cas. Son revenu est à peu près entièrement coupé et c'est tout ce qu'il a. Les terres de sa seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly sont toutes concédées, en effet, et certaines le sont depuis 1759 comme l'a noté Joseph Bouchette en 1832.

Dans l'ensemble cependant, la mesure fut bien reçue, car le seigneur gardait la partie de son domaine qui lui appartenait par opposition à ce qu'on lui avait racheté.

Voilà le cadre dans lequel le seigneur exerçait ses fonctions avant que le régime ne fût supprimé. Pour essayer de le rendre plus vivant, il a paru intéressant de présenter ici deux seigneurs qui ont vécu à peu près vers la même époque. Ils sont très différents l'un de l'autre, comme on l'a vu. Par l'origine d'abord, puis par le caractère et la conception même de la vie. L'un (Philippe Aubert de Gaspé) est gai, spontané, exubérant, rêveur. L'autre (Joseph Papineau) est pondéré, travailleur, réfléchi. Fils de famille, l'un obtient du régime

¹⁹ Victor Morin. Ibid. P. 280.

un poste qui sera au point de départ de ses malheurs. Fils de tonnelier, l'autre travaille, peine, se découvre un talent d'orateur populaire. Il entre dans la politique et il se fait la réputation d'un meneur d'hommes. Puis, il en sort très respecté. Il prend sa seigneurie en friche avec tous les problèmes que cela pose, alors que l'autre trouve la sienne déjà développée, humanisée.

12 Par ces contrastes, il sera possible de faire revivre certains aspects de la société seigneuriale si décriée au début du dix-neuvième siècle, mais qui gardera son charme et une certaine utilité pendant plusieurs années encore.



Voici d'abord Philippe Aubert de Gaspé dans le milieu de Saint-Jean-Port-Joly. Il est d'une ancienne famille canadienne. L'ancêtre, Charles Aubert, Sieur de la Chesnaye, s'intéresse très tôt à la Nouvelle-France. Dès 1659, il a des magasins à Québec, à Montréal et à Port-Royal et des barques qui font le cabotage entre Québec, Tadoussac et Gaspé. En 1663, il a acquis la ferme des droits de traite à Tadoussac. Il fait également partie de la Compagnie des Indes Occidentales et, en 1684, il organise avec quelques Canadiens la Compagnie du Nord qui traite du côté de la Baie d'Hudson²⁰. Bref, c'est un personnage qui, à un moment donné, a dix seigneuries, dont celle de Saint-Jean-Port-Joly qu'il a achetée en 1686. Sept ans plus tard en 1693, le Roi lui accorde des lettres de noblesse et des armes; « D'argent à trois pins de sinople, accompagnées en pointe d'un crois-sant de gueules, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or²¹ ». Il a alors soixante ans.

²⁰ Archives de Québec, R.A.Q. 1951-52 et 1952-52. P. 518.

²¹ Il est intéressant de lire l'éloge qu'en fait Louis XIV en l'anoblissant :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut. L'attention particulière que nous avons toujours donnée, dans les occasions, à récompenser la vertu, dans quelque état qu'elle se soit rencontrée, nous a porté à

Parmi les ancêtres de Philippe Aubert de Gaspé, il y a un capitaine de corsaires, une supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, quelques magistrats ou membres du Conseil Souverain et des marchands. Il y a aussi des seigneurs de lignée canadienne, amis du régime et qui, au besoin, défendent l'Anglais, même si la famille en a souffert terriblement. En effet, pendant la guerre en 1759, les Fraser's Highlanders ont brûlé le manoir familial, qui a subi le sort des maisons de la Côte sud où, à certains endroits, on a fait le désert. Pour vivre dans son domaine, en esprit pratique, le seigneur reconstruit d'abord le moulin. Il y restera avec sa famille tant

13

donner des marques de notre estime et de notre satisfaction, non seulement à ceux de nos sujets qui se sont distingués dans l'épée et dans la robe, mais encore à ceux qui se sont attachés à soutenir et à augmenter le commerce : c'est ce qui nous a convié à accorder des lettres de noblesse aux uns et aux autres, et à faire passer à leur postérité les marques de la considération que nous avons pour eux, afin de reconnaître leurs services, de renouveler leur émulation, et d'engager leurs descendants à suivre leurs traces. Et comme on nous a fait des relations très avantageuses du mérite du Sieur Aubert de La Chesnaye, fils du Sieur Aubert, vivant Intendant des fortifications de la ville et citadelle d'Amiens, et des avantages considérables qu'il a procurés au commerce du Canada, depuis l'année 1655 qu'il y est établi, nous avons cru que nous devions le traiter aussi favorablement, d'autant plus qu'ayant formé, par notre édit de l'année 1664, une nouvelle Compagnie au dit pays, pour la propagation de la Foi, l'augmentation du commerce et l'établissement des Français du dit pays et des Indes, il a fait avec succès des établissements pour la dite Compagnie, sous notre autorité, jusqu'à la réunion du dit pays à notre domaine, dans laquelle Compagnie il a travaillé avec beaucoup de succès : il a même employé des sommes très considérables pour le bien et l'augmentation de la Colonie et particulièrement pour le défrichement et la culture d'une grande étendue de terre, en divers établissements séparés, et à la construction de plusieurs belles maisons et autres édifices ; il a suivi les Sieurs de La Barre et Denonville, ci-avant Gouverneurs et nos Lieutenants-Généraux du pays, dans toutes les courses de guerre qu'ils ont faites, et dans toutes les occasions, il s'est exposé à tous les dangers et a donné des marques de son courage et de sa valeur, et notamment dans les entreprises que ces deux Lieutenants-Généraux ont formées contre les Iroquois et les Sonnotouans, nos ennemis, dans le pays desquels il prit possession, en notre nom, des principaux postes et du fort des Iroquois, ainsi que de toutes les terres conquises par nos armes ; il a eu un de ses fils tué à notre service, et les aînés de cinq qui lui restent y servent actuellement et se sont distingués au dit pays. A ces causes, voulant user envers le dit Sieur de La Chesnaye des mêmes faveurs que nous accordons à ceux de son mérite, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous l'avons anobli et anoblissons par ces présentes, signées de notre main, ensemble ses enfants nés et à naître en légitime mariage, que nous avons décorés et décorons du titre de noblesse, de sorte qu'ils puissent acquérir et posséder tous fiefs et terres nobles, et jouir de tous les honneurs, prérogatives et privilèges, franchises, exemptions et immunités dont jouissent les autres nobles de notre Royaume. Donnée à Versailles, au mois de mars de l'an de grâce 1693, et de notre règne le cinquantième. »

(Signé) Louis.

Cité par l'abbé Raymond H. Casgrain dans *De Gaspé et Garneau*, p. 22.

qu'une maison nouvelle n'aura pas remplacé l'autre. Si elle est en bois, elle a encore le charme des constructions du XVIII^e siècle, avec un toit à double pignon, mansardé et d'agréables proportions. C'est là qu'habitera plus tard Pierre-Ignace, père de Philippe.

La fortune de la famille est bientôt reconstituée, dans un milieu où il faut peu pour vivre. Oh ! on est loin de celle de l'ancêtre, mais on a une certaine aisance.

14

Pour comprendre le fils, il faut dire quelques mots du père. Jeune encore, il s'engage dans l'armée anglaise, qui cherche à repousser les Américains devant Québec en 1775. C'est un autre exemple assez curieux de sa génération. Il n'est pas majeur et il est encore étudiant au Séminaire. Le manoir de sa famille a été détruit par un régiment écossais en 1759, et cependant il contribue à garder à l'Angleterre la colonie que les Américains menacent. Il y a là un indice de l'esprit nouveau qui règne dans les hautes couches de la société. Certains ont renoncé à la France, mais non à leur ascendance française, il est vrai. Philippe Aubert de Gaspé raconte dans ses *Mémoires* comme son père était opposé à Napoléon Bonaparte au début du siècle et comme il se faisait houspiller par lui quand, timidement, il exprimait son admiration pour le grand homme. Il ajoute, cependant : « un jour que mon père avait été invité au château Saint-Louis par le Gouverneur, il avait exprimé l'opinion que Napoléon serait à nouveau vainqueur à Austerlitz. Les officiers anglais, qui étaient là, avaient laissé entendre qu'il était un *bad subject* pour dire des choses pareilles; ce qui l'avait profondément blessé. »

Pierre-Ignace de Gaspé était reçu dans le milieu officiel, comme aussi son beau-frère, Charles de LaNaudière et ses cousins, les Baby. Après avoir passé plusieurs années en Angleterre, Charles de LaNaudière avait été attaché à la per-

sonne du gouverneur, comme aide-de-camp. Quand on y songe davantage, il n'est pas surprenant que, dans un pareil milieu, Pierre-Ignace de Gaspé se soit engagé aussi tôt pour défendre la Colonie au bénéfice de la métropole. Il était d'une génération nouvelle et, dans le milieu bourgeois catholique, on désirait se rapprocher des nouveaux maîtres. On savait que le pays ne reviendrait plus à la France. On y avait renoncé, sauf peut-être instinctivement dans le peuple. Le clergé lui-même était prêt à un rapprochement. Ainsi, malgré ses faibles ressources, l'évêque avait ouvert des écoles où l'on enseignait l'anglais, avec beaucoup de réalisme politique, jusqu'au moment où des anglophones protestants firent valoir la nécessité de la protestantisation du peuple. Oh ! alors les choses changèrent d'aspect.

Il est curieux de lire à ce sujet une lettre de l'évêque anglican, Jacob Mountain, adressée à sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada. En voici un extrait qui permet de comprendre la réaction de milieux opposés à l'extrême, à un moment où la religion est un facteur de division au moins aussi fort que la langue l'est actuellement. L'évêque anglican veut être le seul à être accepté officiellement par l'État : ²² « Si l'évêque romain est reconnu comme étant « l'évêque de Québec », que devient le diocèse que Sa Majesté a solennellement créé et de l'évêque qu'il lui a plu de nommer ? Autoriser l'établissement de deux évêques du même diocèse de professions religieuses différentes, serait un solécisme en forme de gouvernement ecclésiastique qui, je crois, n'a jamais existé dans le monde chrétien; toute union d'églises différentes avec l'État serait, je le crains fort, une expérience dans la science du gouvernement pas moins dangereuse que nouvelle. »

²² *Histoire du Canada*. Thomas Chapais. Vol. 11. P. 134.

À ce moment-là, les services de Londres pratiquent un jeu d'équilibre. Ils cherchent à se concilier le clergé catholique et, même s'ils sont d'accord avec le prélat anglican de Québec, ils donnent à l'évêque catholique des prérogatives assez extraordinaires et des gages qui le retiennent sur la pente glissante de l'opposition politique.



16 En 1746, Pierre-Ignace Aubert de Gaspé avait épousé Catherine de LaNaudière, fille de Charles Tarieu de LaNaudière et de Catherine Le Moyne de Longueuil. Dans cette famille où naît Philippe Aubert de Gaspé, on rejoint les plus vieilles couches de la société de l'époque. L'enfant vient au monde à Québec chez sa grand'mère Tarieu de LaNaudière, qui habite rue des Remparts; trois mois plus tard, on le transporte à Saint-Jean-Port-Joly.

C'est son premier contact avec le pays et la seigneurie, où s'écoulera une jeunesse exubérante, assez heureuse, cependant, dans cette nature splendide qui a les Laurentides comme toile de fond, avec l'Île-aux-Coudres au premier plan. Il vit dans le manoir de sa famille, une grande maison dont une photographie du musée de la province nous a gardé le souvenir. Elle nous paraît spacieuse et jolie. Dans ses *Mémoires*, de Gaspé en parle sans enthousiasme et même, avec un peu de dédain, car, dans ses souvenirs, elle n'a pas le charme de l'autre que l'armée anglaise a détruite. Il l'aime cependant. Et comme il aime aussi cette nature dure et somptueuse qui l'entoure !

Un jour, le problème de l'instruction de l'enfant se pose. Il n'est pas possible de lui apprendre grand-chose au village. Aussi l'envoie-t-on à Québec, en pension chez de vieilles demoiselles qui le gâteront affreusement et le laisseront courir les rues avec les garnements que mène *Coq Bezeau* : un petit chenapan, chef de bande, que Gaspé admire et suit jusqu'au

moment où ses parents apprennent avec stupéfaction la vie que mène leur rejeton. Et alors, c'est le Séminaire où on ne lui passe plus toutes ses fantaisies. On le corrige même assez vigoureusement. « Je venais de recevoir autant de coups de férule, écrit-il, que j'avais commis de fautes en conjuguant un texte français de la première conjugaison sur un de la seconde ». Malgré cela, il garde un bon souvenir de ses années de collège. Dans ses *Mémoires*, par exemple, il raconte certaines excursions faites sous la direction d'un abbé indulgent, dans le décor extraordinaire qui entoure le domaine du Séminaire à Saint-Joachim.

Les années passent. De Gaspé monte de classe sans trop d'effort : il est intelligent, il a une bonne mémoire et un caractère facile qui ne le mène pas heureusement à faire certaines frasques que la règle du collègue n'aurait pu admettre. Pensionnaire (car ses parents se méfient encore), il suit la filière d'année en année. Une fois ses études secondaires terminées, comme tout le monde dans son milieu, il fait son droit, sous la direction du procureur du roi, Jonathan Sewell, dont il garde le meilleur souvenir. Un jour, celui-ci lui remet la *Coutume de Paris*. Un peu ému de ce premier contact avec la bible de son futur métier, il rencontre un de ses camarades qui lui raconte la conversation qu'il a eue avec son patron, l'avocat Borgia.²³ Celui-ci lui a tenu ces propos qui le bouleversent un peu :

« Mon cher enfant, fit mon patron, c'est justement parce que j'ai beaucoup étudié, que j'ai pâli pendant vingt ans sur les livres, que je suis aujourd'hui d'opinion que c'est du temps donné en pure perte. Il y a tant d'anomalies, de contradictions dans les lois qui nous régissent qu'il est difficile de trouver sa route dans ce dédale inextricable des Codes romain, français, des Coutumes, Statuts Anglais, Statuts Provinciaux ; que sais-je ? Un avocat, voyez-vous a quelquefois de la conscience, et il lui arrive aussi d'être doué d'une âme sensible comme les autres

²³ *Mémoires*. P. 243. Chez Fides.

humains ; tantôt c'est le respectable père d'une nombreuse famille qui nous charge d'une cause dont la perte peut entraîner sa ruine ; il est très inquiet, il ne dort ni jour ni nuit. Tantôt ce sont les veuves et les orphelins dont nous n'avons pu empêcher la ruine avec le meilleur droit du monde à ce qu'il nous paraissait après une étude sérieuse et approfondie des points en litige, et penser après cela que le meilleur avocat de toute la Province ne puisse dire à son client, après avoir étudié sa cause avec le plus grand soin : dormez paisiblement, je suis certain de gagner votre procès, c'est, vous l'avouerez, très contrariant pour ne pas dire humiliant.

« Alors, Monsieur Borgia, si, vous, avec toute votre science, vous ne pouvez vous soustraire à ces misères, que ferais-je moi sans étudier ?

« Vous avez un jugement sain, fit mon patron, et vous ne courrez aucun risque de vous tromper plus souvent que moi. Il y a aussi un moyen bien simple de vous tirer d'affaires, ayez toujours un cornet et des dés sur votre bureau et lorsque vous serez embarrassé ayez recours au sort. »

Sans prendre cette boutade trop à la lettre, même si elle le laisse un peu pantois, de Gaspé lui prête une oreille assez favorable. Il a un caractère aimable, insouciant ; un jour, un officier anglais dira de lui : « *Gaspé is a very foolish boy* », à la suite d'un mouvement d'humeur qui aurait pu avoir des conséquences graves. Fils de famille, aimant la vie, ne voyant guère plus loin que le bout de son nez à certains moments, optimiste, ayant des amis nombreux, il n'est pas un bourreau de travail et il est capable de toutes les folies. Par ses *Mémoires*, on peut imaginer ce qu'il était dans cette petite ville où il connaît tout le monde et où il fréquente avec un plaisir exubérant des camarades qui n'ont pas à le prier longtemps pour qu'il les suive ou les précède dans leurs ébats. Ainsi, il raconte qu'un soir :

« Il était nuit close lorsque nous retournâmes à Québec, les uns à pied, les autres en voiture. Arrivés à la porte Saint-Louis, un cheval rétif refusa de passer outre et il fallut le dételer. Il me passa une idée lumineuse par la tête : celle de faire une entrée triomphale dans la cité, en traînant nous-mêmes la calèche dans laquelle prendraient place les

meilleurs joueurs de cricket. Le dedans de la voiture fut encombré dans l'instant, et trois même se tinrent debout comme des laquais derrière la calèche. À moi, comme de droit, appartenait l'honneur de servir de cheval de trait, tandis que d'autres me seconderaient en tirant les timons en dehors, et que trois pousseraient la voiture par derrière. Nous parcourûmes la rue Saint-Louis comme une avalanche, en poussant des hurrah ; ce qui attira tout le monde aux fenêtres ; mais la nuit était si sombre qu'il était impossible de nous reconnaître.

« Tout allait bien jusque-là ; le terrain était planche et je ne courais aucun danger. Il n'en fut pas de même lorsque nous débouchâmes sur la Place d'Armes, notre boulevard actuel. J'avais beau crier, arrêtez ! arrêtez ! mes amis n'en poussaient et n'en tiraient que plus fort et nous descendions cette côte comme la foudre ! Je calculais à part moi, mes chances de salut. J'avais en effet trois genres de mort en perspective : me briser la tête sur les maisons que nous avons en face, ce qui aurait pourtant décidé une question bien importante, celle de s'assurer si ma tête contenait une cervelle ; ou en lâchant les deux timons, de me faire casser les reins par le sommier de la calèche ; ou enfin en me précipitant à terre au risque de me faire broyer par une des roues de la voiture. »

Il s'en tire, mais avec beaucoup d'égratignures, quelques ecchymoses et des courbatures qui le forcent à garder la chambre.

Cette course folle le décrit assez bien. Même s'il ne faut pas attacher trop d'importance à des exubérances ou des frasques de jeunesse, elles paraissent assez caractéristiques d'un homme qui ne vieillira qu'après de multiples malheurs.

Une fois avocat, de Gaspé pratique le droit durant quelques années à Québec. Puis, il choisit d'être shérif.²⁴ Pour un homme de trente ans c'est un peu tôt et dangereux. Un certain prestige s'attache à ce poste, assez bien rémunéré pour l'époque, semble-t-il. Le danger, c'est que beaucoup d'argent

²⁴ C'est plutôt un poste d'âge mûr, de candidat défait. Dans les *Anciens Canadiens*, d'Egmont s'exprime ainsi : « Lorsque j'eus terminé mes études, toutes les carrières me furent ouvertes. Je n'avais qu'à choisir . . . J'obtins une place de haute confiance dans les bureaux ». Il faut dire qu'à l'époque le shérif de Québec jouissait d'un prestige qu'il n'a plus à l'heure actuelle. Comme le signale Luc Lacoursière, Gaspé a déjà une situation. Il est vice-président de la Société Littéraire de Québec et membre fondateur du Jockey Club et de la Banque de Québec. Il est aussi à l'état-major du Bas-Canada. Bref, son avenir s'annonce brillant.

20 passe entre les mains du fonctionnaire, sans que personne n'en vérifie l'usage. Or, si de Gaspé est un peu tête folle, il est aussi panier percé; il dépense sans se rendre compte qu'il puise à même la caisse de l'État pour ses besoins et ceux des autres pour lesquels il paie ou endosse sans réfléchir, comme il l'écrira plus tard. Ce fut la cause et le point de départ d'un drame qui bouleversera toute sa vie. De Gaspé fut shérif de Québec de 1816 à 1822. C'est à ce moment là, semble-t-il, que l'on soupçonne que ses comptes sont déficitaires. On le remplace par William Smith Sewell, le 13 novembre 1822. Et, alors, commence pour lui une existence bien malheureuse. Au cours des années qui suivent, pour payer ses dettes, il fait cession de tous ses biens mais cela n'est pas suffisant pour rembourser l'État et certains de ses créanciers. Il serait dans la rue malgré la fortune qu'avait laissée son père si, par mesure de précaution, celui-ci ne lui avait légué la seigneurie en usufruit, après la mort de sa mère. Il vient vivre au manoir entre 1823 et 1825. Il habite chez sa mère qui restera la seigneuresse de Saint-Jean-Port-Joly jusqu'à son décès en 1842.

À partir du moment où De Gaspé se réfugie à Saint-Jean commence un chassé-croisé avec ses créanciers qui le relancent périodiquement. Il se débat au milieu des jugements qui l'assaillent jusqu'au moment où la Cour du Banc de la Reine prononce un arrêt définitif qui l'accable. Pendant longtemps, il utilise tous les moyens que la procédure mettait à sa disposition. Il essaye également de faire intervenir ses amis et il demande une interprétation plus large de la loi; mais la Cour d'Appel décide que la cession de ses biens ne suffit pas à le libérer de sa dette envers l'État, à qui il doit encore 1169 livres. Comme il échoue, après avoir épuisé tous les moyens, il entre en prison. De sa fenêtre garnie de barreaux, il voit le logement où habite sa famille en face. Il dit

toute sa peine et son humiliation dans ses *Mémoires*. Lui qui aime la liberté, la vie au grand air, qui a besoin de l'amitié des gens, on le laisse entre quatre murs de 1838 à 1841. Que s'est-il passé ? Il faut le préciser à l'aide de documents officiels pour se retrouver dans cette affaire un peu ténébreuse.^{24a} Par ailleurs, dans la biographie de son ami, l'abbé Casgrain reproduit un extrait des *Anciens Canadiens*, où d'Egmont déclare :

« . . . il est une chose certaine, c'est que j'aurais pu suffire à mes propres dépenses, mais non à celles de mes amis et à celles des amis de mes amis . . . incapable de refuser un service, ma main ne se ferme plus. Je devins non seulement leur banquier, mais si quelqu'un avait besoin d'une caution, d'un endossement de billet, ma signature était à la disposition de tout le monde. »

Ce fut un moment très dur, dont Gaspé gardera le souvenir toute sa vie. Malgré son optimisme, il est atteint dans son orgueil et dans sa foi en l'avenir. Autre épreuve non moins douloureuse, en sortant de prison il apprend la mort de son fils à Halifax.^{24b} C'est un autre coup qu'il ressent profondément.

Il se réfugie à nouveau dans la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly. Et là commence sa véritable vie de seigneur et d'écrivain. Il a cinquante-sept ans. Son père est mort depuis une vingtaine d'années. En mourant à leur tour en 1842, sa mère et sa tante lui laissent l'usufruit ou la jouissance des fiefs et seigneuries de Port-Joly et de la Pocatière. Comme le note cet excellent historien qu'est Luc Lacoursière, c'est lui qui les remplacera dans leurs prérogatives et leurs devoirs.

^{24a} Il y a aux Archives judiciaires du Bureau du Protonotaire à Québec les jugements successifs rendus contre l'ex-shérif qui reconnaissent à la fois sa dette envers l'Etat et son ingéniosité procédurière. Une loi lui rendra sa liberté.

^{24b} L'abbé H. R. Casgrain, *De Gaspé et Garneau*, Chez Beauchemin Ltée, 1912. Né le 8 avril 1814 et décédé à Halifax en 1841, journaliste et auteur de *L'influence d'un livre*. Il se nommait Philippe-Ignace-François. Il était l'aîné de treize enfants. Père LeJeune. Vol. 7. P. 691. *Ibid.* Il fit aussi de la prison, un jour qu'il se heurta au docteur O'Callaghan, député et rédacteur du *Vindicator*. Peu patient, celui-ci le fit condamner à un mois d'internement.

Malgré sa pénible mésaventure, de Gaspé a gardé l'estime de certains de ses amis et de beaucoup de ses censitaires. S'il a dû jouer longtemps la comédie du débiteur traqué, il est resté pour les gens de la région l'aimable homme que ses voisins ont connu. Il est assez lié avec le curé de Saint-Jean-Port-Joly. Souvent, celui-ci vient dîner chez le seigneur avec son collègue de l'Islet, autre paroisse des environs au nom charmant. Il y a aussi le notaire avec qui il sympathise et à qui il parle de ses lectures. À Québec, où il passe l'hiver, il fréquente la librairie d'Octave Crémazie, qui est tout à côté de chez lui. Il va aussi au magasin de Charles Hamel, rue Saint-Jean, où il retrouve dans l'arrière boutique, François-Xavier Garneau, Georges-Barthélémi Faribault, Lemoine père, George Alford, le Major LaFleur et quelques autres. Ils échangent des souvenirs, parlent de tout, discutent. Il a des relations suivies également avec les collaborateurs des *Soirées Canadiennes*, qui ont publié ses premiers écrits et avec Joseph-Charles Taché, en particulier.

À Saint-Jean-Port-Joly ce qui compte le plus pour Philippe Aubert de Gaspé ce sont ses livres, ses enfants dont il surveille l'instruction, ses censitaires qui viennent le consulter et qui lui paient plus ou moins régulièrement le cens et les autres droits que le régime lui reconnaît encore. Le dimanche, il occupe le banc du seigneur dans l'église. Tout cela crée une atmosphère qui le rassérène petit à petit, même s'il a des jours de dépression. Heureusement, il reprend confiance en lui et il écrit.

Il fait aussi un stage à la pige dans le journalisme. C'est peut-être cela qui lui donne une certaine facilité d'expression. Peut-être est-ce aussi à l'origine de son métier de mémorialiste. Un jour, il se met à sa table de travail et, devant les souvenirs qui lui viennent à l'esprit, il écrit rapidement. Il y prend goût et, quelques mois plus tard, il se présente chez

son ami l'abbé Raymond Casgrain à Québec. Il lui demande de lire son manuscrit, dont une partie a déjà paru aux *Soirées Canadiennes*. L'abbé est ravi. Il lui offre de préparer son texte pour l'impression et de lui trouver un éditeur. De Gaspé accepte. Le volume paraît chez Desbarats & Derbishire à Québec en 1863; l'auteur a soixante-dix-sept ans. Le succès est immédiat. On rééditera le livre neuf fois de 1864 à 1971. Il est traduit en anglais, sous le titre *The Canadians of Old* en 1864. Plus tard, il paraîtra, à nouveau en anglais sous le nom *The Canadians of Old* à New-York en 1890; puis à Boston, en 1905, sous le titre de *Cameron of Locheill* et, en 1929, sous le vocable de *Seigneur d'Haberville*.^{24c}

À Saint-Jean-Port-Joly, Philippe Aubert de Gaspé a trouvé sa voie malgré son grand âge. Après avoir fait paraître ses *Anciens Canadiens*, il écrit ses *Mémoires* que publient Desbarats en 1866, à Ottawa, puis Hardy à Québec, en 1885. Après sa mort, on en fera de nombreuses rééditions, à Montréal en 1930, chez Mâme, à Tours, en 1930, et, enfin, chez Fides à Montréal, en 1971.

Si les livres de Philippe Aubert de Gaspé ont un pareil succès, c'est qu'ils sont vivants, remplis de faits amusants, de précisions sur la vie d'autrefois. Ils ne sont pas composés avec rigueur, mais ils sont pleins d'intérêt. Ils apportent des détails sur une époque lointaine. Toute proportion gardée, ils jouent un peu le rôle des pièces d'Edmond Rostand en France, plus tard, dans un théâtre qui menace de se scléroser. Les œuvres de Philippe Aubert de Gaspé n'ont ni le même panache, ni la même qualité mais, comme Rostand, l'auteur arrive à un moment où la production littéraire est médiocre. Il y a bien eu l'École de Québec, avec Octave Crémazie, Louis Fréchette et un certain nombre d'autres. Mais leurs

^{24c} Luc Lacoursière compte une vingtaine d'éditions dont trois en anglais et une en espagnol. Dans *Dictionnaire Biographique du Canada*. Vol. 10. P. 23.

œuvres sont d'un romantisme un peu guindé, un peu solennel et elles ont le souffle court. De Gaspé, lui, est fraîcheur et simplicité. Il plaît comme un divertissement où l'histoire se fait plaisante, au gré des souvenirs d'un vieil homme dont le métier d'écrivain n'est pas très sûr, mais dont l'inspiration est agréable et la langue familière, primesautière.



24 Voilà l'écrivain, mais qu'est la vie du seigneur ? Il nous le dit avec beaucoup de détails, mais sans beaucoup de précision, à travers ses *Mémoires* ou ses *Anciens Canadiens*. La difficulté, c'est que souvent il annonce le sujet, puis il parle d'autre chose comme si sa mémoire lui faisait défaut tout à coup ou si elle le mettait sur une autre piste.

A Saint-Jean-Port-Joly, il est entouré de sa femme, née Suzanne Allison, et de ses enfants,^{24d} de sa belle-mère, Madame Thomas Allison, née Thérèse Baby, de sa mère Catherine de LaNaudière, de sa tante Marie-Louise-Olivette de LaNaudière. Chacun apporte un élément personnel qui crée l'atmosphère des maisonnées d'autrefois. Familier de la maison, l'abbé Raymond Casgrain la décrit ainsi, en soulignant le rôle du chef de la famille : « Durant de longues soirées, si la conversation commençait à languir, (Monsieur de Gaspé) ouvrait sa belle bibliothèque, en tirait un livre, prenait quelque passage choisi de Racine, de Molière, de Shakespeare ou d'autres et en divertissait ses auditeurs avec un talent de lecture incomparable.

« Ce genre d'amusement était si attrayant pour lui et pour sa famille qu'il avait traduit en français et copié de sa main presque toutes les œuvres de Walter Scott, qu'il lisait tout haut le soir. »

Il y avait aussi ses enfants, avec qui il monte des pièces de théâtre dans le grand salon. Et puis les sports qui de tous

^{24d} Ils sont treize.

temps, ont attiré les Canadiens proches de la nature : la chasse, la pêche. Il y a enfin les longues promenades au bord du fleuve et les fêtes champêtres auxquelles l'été il convie ses voisins.

Et maintenant, voici le cadre dans lequel vit le seigneur de Saint-Jean-Port-Joly.

« Trois bougies, déposées en triangle sur une table en acajou, éclairaient d'un demi-jour la tapisserie à figures qui recouvraient les murailles, note l'abbé Casgrain. Devant les fenêtres, les rideaux retombés interceptaient la lumière intérieure aux regards des passants. »

25

« L'ameublement était fort simple. Deux ou trois canapés étaient placés aux angles de la chambre. Autour de la table il y avait plusieurs fauteuils à large dossier, dont les couvertures en broderie un peu fanée rappelaient la splendeur du passé. Ils avaient été jadis offerts en souvenir par M. de Noyan, ancien ami de la famille.

« Les vieilles dames, assises sur ces fauteuils, portaient la coiffure à fontanges en batiste de fil, avec mantelet blanc et jupon de couleur ; tandis que les jeunes femmes se tenaient ordinairement la tête découverte, relevaient en torsade leur chevelure sur le chignon, et laissaient retomber sur le front quelques anneaux de cheveux qu'elles rattachaient en avant, sur le sommet de la tête par un peigne à la Joséphine, orné de brillants.

« Elles étaient vêtues de robes ouvertes, à jabot, garni de valenciennes, ainsi que leurs manchettes bouffantes.

« Leurs pieds étaient chaussés de souliers de calmande, qu'elles remplaçaient, aux jours de réunions, par le soulier à pointe et haut talon.

« Sur les dix heures, une des domestiques entrait, portant sur un plateau le réveillon composé ordinairement de viandes froides et des fruits de la saison, qu'on arrosait de Xérès ou de Béné-Carlos. »

La citation est longue, mais elle est évocatrice du milieu et de l'atmosphère qui y règne.²⁵

Philippe-Aubert de Gaspé vit de ses seigneuries. Il est respecté de ses censitaires qui lui versent le cens, la rente et

²⁵ Raymond. *Ibid.* P. 18.

les autres droits qui lui permettent de vivre. Mais les choses et les gens changent. La jeune génération veut s'émanciper d'une tutelle qui n'est pourtant pas bien lourde. « Des gens envieux, jaloux, écrit de Gaspé, ont soufflé la zizanie afin de rompre les liens d'affection, fondés le plus souvent sur la gratitude qui attachaient les censitaires à leurs seigneurs. » Quand on examine la chose froidement, il faut convenir que sir Robert Shore Milnes avait eu raison d'écrire au début du XIXe siècle que le seigneur n'ayant pas suivi l'évolution du milieu, son prestige diminuait rapidement. N'ayant pu soutenir son rôle, il était normal que graduellement sa fonction perdît de l'importance. Beaucoup avaient vendu leurs terres à d'autres qui, ayant la richesse, avaient la puissance matérielle. Il ne suffisait plus d'invoquer les liens ancestraux, il fallait autre chose. Or, cette autre chose, on était incapable de l'offrir. On faisait grise mine au commerce. Il n'était pas question d'être quoi que ce soit d'autre que député, avocat, notaire, médecin peut-être, fonctionnaire ou shérif comme le fut Philippe Aubert de Gaspé. Mais c'était vivre plus en parasite qu'en élément positif dans une société qui aurait eu grand besoin d'une élite agissante, riche et non pas seulement revendicatrice. Les femmes étaient admirables de dévouement, affirme le mémorialiste. Il rappelle, par exemple, le souvenir de Madame Taché, femme du seigneur de Kamouraska, dont il vante la piété et le dévouement aux malades et aux pauvres gens. C'est également à sa femme qu'à Saint-Jean-Port-Joly, on s'adressait pour les soins mineurs, en l'absence du médecin. Malgré tout, ces femmes aimables et dévouées gardaient une certaine conscience des privilèges de leur caste. Ainsi, raconte de Gaspé, un dimanche matin que Madame Taché revenait chez elle en voiture, accompagnée de la longue file de ses censitaires après la messe, un jeune homme la dépassa, en forçant l'allure de son cheval.

Elle s'écria alors d'une voix forte : « Qui est l'insolent qui a passé devant moi ? »²⁶

C'étaient des mœurs d'un autre temps qui ne pouvaient se maintenir indéfiniment. Le seigneur de Saint-Jean-Port-Joly ne le comprend pas. Il ne voit pas que la société évolue, qu'un vent de liberté souffle et que, bientôt, sa classe ne sera plus rien dans un milieu où elle a perdu son utilité. L'avenir et la fortune sont à ceux qui importent ou exportent, à ceux qui bâtissent chemins de fer ou bateaux, à ceux, enfin, qui, avec la *politique nationale*, fabriquent tout ce qui peut se vendre au Canada ou à l'étranger.

La loi qui abolit le régime seigneurial ouvre brusquement les yeux au mémorialiste. On est en 1854. Il a 68 ans. Il est trop tard pour réagir; il ne peut que se plaindre de la dureté des temps et écrire. C'est là qu'il prend sa revanche. Son œuvre lui vaut un prestige qui lui ramène des amitiés et lui fait reprendre goût à la vie. Mais il est bien tard.

Malgré ses protestations, il n'est pas dans la misère, loin de là. Ainsi, en 1859, on estime la valeur de ses seigneuries de Saint-Jean-Port-Joly, de Saint-Aubert et de Réaume ou Isle de la Peau et de Ste-Anne de la Pocatière, la première à \$30,145 et la troisième à \$9,600. Il est curieux de voir comment procède le Commissaire S. Lelièvre chargé du travail, suivant une méthode que l'on a généralisée à la suite de la loi de 1854.²⁷ Voici comment il établit les divers éléments du domaine :

	Seigneuries de	
	Saint-Jean Port-Joly	Réaume
1. Valeur des cens et rentes	\$ 4.625.66	\$1.266.16

²⁶ *Mémoires*. P. A. De Gaspé. P. 412. Edition Fides 1971.

²⁷ Cadastre abrégé no 76. Seigneurie de Saint-Jean-Port-Joly. Seigneurie Réaume ou Isle à la Peau (77). Il a aussi la Seigneurie d'Aubert et celle de Sainte-Anne de la Pocatière qui lui vient de sa tante.

	Seigneuries de	
	Saint-Jean Port-Joly	Réaume
2. Valeur des lods et ventes	14,186.16	5,134.16
3. Valeur de la banalité	3,333.33	—
4. Valeur du moulin banal	4,000.00	3,200.00
5. Valeur du domaine	4,000.00	—
28	\$30,145.15	9,600.32

Le seigneur jouira du capital versé et des rentes constituées jusqu'à sa mort, survenue le 29 janvier 1871 chez son gendre le juge Stuart²⁸ à Québec. Quelques jours plus tard, on l'enterre sous le banc du seigneur à l'Église de Saint-Jean-Port-Joly. L'acte de sépulture se lit ainsi : « Le premier février mille huit cent soixante et onze, nous, prêtres soussignés, avons inhumé dans l'église de cette paroisse, sous le banc seigneurial, le corps de Philippe Aubert de Gaspé, Écuyer, avocat, seigneur de Saint-Jean-Port-Joly, Saint-Aubert et autres lieux . . . »

Philippe Aubert de Gaspé avait alors quatre-vingt-cinq ans et trois mois.

Le lendemain, l'abbé Raymond Casgrain fait son éloge dans le *Courrier du Canada*. Son texte est un exemple du romantisme mal assimilé qui hante certains écrivains de la fin du siècle. Philippe Aubert de Gaspé aurait mérité mieux que cela. Il fut un exemple excellent d'une génération polie, gaie, sympathique, mais vivant loin de la réalité. Il a été un des représentants les plus agréables d'un moment où vivre, dans la société du Bas-Canada, ne devait pas prendre la forme d'une simple opération commerciale : additionner des chiffres, compter des pièces d'étoffe, remplir des bidons de kérosène

²⁸ Chronologie. P. 8. *Mémoires*. Ibid. Chez Fides.

ou vendre au meilleur prix. C'était une époque encore bien plaisante pour les vieilles familles qui avaient une utilité rapidement décroissante dans un milieu en pleine évolution. La puissance passait en d'autres mains que celles qui jusque-là avaient lentement développé le pays, tout en menant une existence agréable, mais limitée et souvent assez étriquée. La société avait beaucoup de charme; elle était instruite, elle recevait bien et elle aimait les livres et les vieux auteurs. Ce sont eux qui ont empêché Philippe Aubert de Gaspé de sombrer dans le désespoir à un moment critique.

29

De jour en jour l'existence devenait plus dure pour sa caste, car le seigneur ne pouvait trouver dans l'oisiveté ou dans la vie de l'esprit, la seule raison de son existence. La culture intellectuelle et le prestige du nom ne suffisaient plus. Comme bien d'autres, Philippe Aubert de Gaspé le comprit trop tard. Fort heureusement pour nous, car dès le moment où il a écrit, il a recréé le milieu et son nom a pris une place à part dans une vie littéraire encore assez médiocre. ¹

¹ La deuxième partie de cette étude paraîtra dans le numéro de janvier 1973.